

ROUBAIX

REDACTION : 20, rue Pauvres, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

A PROPOS des listes électorales

Une lettre ouverte au Maire de Roubaix

Le Comité de l'Union Nationale et républicaine de Roubaix et ses cantons, a fait apposer hier, sur les murs de la ville une déclaration suivant laquelle le bureau des élections refuse désormais communication des demandes en inscription et en radiation de la liste électorale, votées sur les registres spéciaux. Le Comité a net et ce sujet une protestation très vive.

La réponse du Maire

Monsieur le Rédacteur en Chef,
Permettez-moi d'avoir recours aux colonnes de votre journal pour mettre un peu de lumière dans les choses qui semblent mystérieuses, et ainsi que les affiliés du Comité de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et ses cantons, dans une lettre ouverte au Maire de Roubaix, placardée sur les murs de notre ville.

Bien qu'il me répugne de mettre en cause un employé, il me faut bien faire appel aux souvenirs du Secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et ses cantons, pour lui rappeler :

1. Que les 60 électeurs, dont parle la lettre ouverte de l'Union Nationale et Républicaine, résidant à Péronne, composent d'électeurs ayant un domicile à Roubaix, ou y ayant satisfait à la loi sur le recrutement militaire. Bon nombre de radiations présentées par le dit secrétaire, n'ont pas été maintenues, par lui, lorsque notre Bureau électoral lui en démontra le mal-fondé.

2. La radiation de 23 électeurs fut refusée, parce que ces jeunes gens, des classes 1898, 1899 et 1900 étaient encore alors sous les drapeaux. Ils ne possédaient pas l'adresse exacte à Roubaix, à cette époque mais ils y avaient été obligatoirement inscrits sur les listes électorales, nées qui figuraient sur le tableau de recrutement militaire.

3. Quant aux doubles inscriptions de 64 électeurs à Roubaix et dans d'autres communes, le Secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine n'ignorait pas qu'elles ont été faites, à Roubaix, légalement, puisqu'il a été mis au courant des enquêtes faites au sujet de chacune.

Je ne crois pas que le Secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix qui est en rapports constants avec notre Bureau électoral, contestera ces trois points.

Mais la lettre ouverte de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix veut jeter le trouble en confondant sciemment « registres des réclamations et registre des décisions » et tenter ainsi de faire croire que le Parti socialiste refuse aux Partis adverses l'exercice d'un contrôle qu'il savait exiger sous l'administration de M. Eugène Motte.

Pas plus sous l'Administration de M. Eugène Motte que sous la mienne le registre des réclamations n'a été communiqué aux partis adverses. Pour la bonne raison qu'il n'y a pas à l'ère et qu'aucun texte de loi, aucune jurisprudence, n'oblige une Administration municipale à communiquer le registre des réclamations.

Pour bien prouver ce que j'avance, je ferai appel au témoignage du Guide manuel pour la Révision des listes électorales, dont l'auteur est M. Paul Drillon, avocat au Barreau de Lille, lequel est un ami de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix. A la page 83 de ce Manuel, l'article 171, M. Paul Drillon écrit :

« Le registre où sont mentionnées les réclamations des électeurs doit-il aussi être communiqué à tous requérants ? »

C'est bien noté car ici, M. Paul Drillon désirent qu'il en fut ainsi, mais ce n'est là qu'un désir et il constate à la page 89 de son Manuel, qu'il n'y a pas de jurisprudence faisant une obligation aux Commissions municipales de le communiquer. M. Drillon ajoute, dans un renvoi, au bas de la page 89 :

« Je connais une décision de la Préfecture du Nord, qui s'est prononcée contre la communication ».

La cause est donc entendue. L'Union Nationale et Républicaine ne peut avoir communication du registre des réclamations, pas plus que l'Administration de M. Eugène Motte, qui ne l'a jamais communiqué à ses adversaires.

Quant au registre même des décisions, pour employer les termes de l'Union Nationale et Républicaine, et qu'il ne fait point confondre avec le registre des réclamations, dont nous parlons ci-dessus, là encore il y a erreur. La loi n'exige pas que les décisions de la Commission municipale de jugement soient publiées, mais une circulaire ministérielle prescrit aux maires de la faire connaître sans aucun détail. Le Manuel électoral Dalloz, page 91, article 339, dit :

« La loi n'exige pas que les décisions des Commissions municipales concernant les réclamations à fin d'inscription ou de radiation sur la liste électorale, soient publiées ».

Mais pour que les tiers électeurs puissent faire appel de ces décisions, un tableau résumant les décisions prises doit être affiché et publié, le 10 février et l'article 340, ajoute :

« Quant aux décisions mêmes de la Commission municipale, les électeurs intéressés ou les tiers électeurs peuvent réclamer une copie de chaque décision. Toutefois, ces derniers doivent, pour les obtenir, acquiescer un droit de 75 centimes par rôle ».

Le registre des décisions (deux tableaux) le Secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine l'a toujours eu. Il lui a été encore présenté lorsqu'il est venu à la mairie avec M. Vansteene, huissier. Mais le Secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine a refusé le tableau des décisions pour exiger le registre des réclamations, auquel, comme nous le disons ci-dessus, il n'a aucun droit.

D'avance, je vous en remercie et vous assure, Monsieur le Rédacteur en Chef, de mes sentiments distingués.

J. LEBAS.

L'Institution du sursalaire familial

LES RESULTATS OBTENUS A ROUBAIX-TOURCOING

Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing nous communique la note suivante sur le sursalaire familial et les résultats obtenus par cette organisation. Nous la publions à titre documentaire.

L'année qui vient de s'achever a fourni au Consortium de l'Industrie Textile, l'occasion de juger les résultats acquis par l'action qu'il a entreprise en faveur des familles ouvrières.

On sait que les patrons de Roubaix-Tourcoing et environs ont été les premiers à faire une application réellement généralisée des Allocations Familiales, les difficultés de début ayant facilement été surmontées grâce à l'esprit de générosité rencontré. Et l'œuvre entreprise en 1919 par quelques industriels se groupés dans la Société « Familiale » s'est accomplie très rapidement par la puissance qui ont apporté les 300 patrons faisant partie du Consortium de l'Industrie Textile.

C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires des Allocations Familiales, qui était de 32 au mois d'août 1919, s'éleva à 24.000 au 31 Décembre 1922.

De même 127 Primes de Naissance avaient été payées en 1919. Ce chiffre est passé à 2.475 en 1922.

Le Consortium a encouragé dans une large mesure les efforts individuels et les Sociétés à buts sociaux.

Il a accordé des subventions aux Sociétés de Secours mutuels, aux Bureaux de Bienfaisance et aux sociétés de secours en faveur des chômeurs, aux Sociétés de Sports et d'Éducation Physique, aux Œuvres de l'Enfance, à la Petite Épargne, aux Habitations ouvrières, etc.

L'importance des subventions a graduellement augmenté au cours des quatre dernières années. Il a été donné : En 1919 : 1.830 fr. ; en 1920 : 138.012 fr. ; en 1921 : 271.708 fr. ; en 1922 : 1.046.271 francs.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES. — On sait que le Consortium de l'Industrie Textile paie, aux familles de l'enfant : 2 francs par jour ; 2 enfants à 5 fr. ; 3 enfants : 8 fr. ; 4 enfants : 12 fr., etc.

Nous indiquons ci-dessous les communes desservies par ce Service par les patrons de l'Industrie Textile depuis 1919 :

1919 : 76.180 fr. ; 1920 : 6.431.808 fr. ; 1921 : 9.428.038 fr. ; 1922 : 13.432.791 francs.

Les totaux des dépenses annuelles (Primes de Naissance, Allocations, Subventions) ont suivi cette progression :

1919 : 96.710 fr. ; 1920 : 7.072.618 fr. 70 ; 1921 : 10.200.346 fr. 85 ; 1922 : 14.923.462,65.

L'effort social du Consortium de l'Industrie Textile, pour la période 1919-1922, se traduit par une dépense totale de 32.355.148 francs.

Dans son immeuble situé 2, Place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, le Consortium de l'Industrie Textile a mis à la disposition des ouvriers des Services organisés et dirigés par des personnes compétentes. Cette initiative a été appréciée et ses résultats ont dépassé toutes les prévisions.

Pendant l'année 1922, le Secrétariat a reçu plus de 3.000 visites. Le nombre des consultations et renseignements fournis par lettre aux ouvriers et ouvrières a dépassé 12.000.

Les Services du Secrétariat ont été mis à même de répondre à toutes les demandes intéressant la vie ouvrière : Allocations Familiales, naissances, reconnaissances d'enfants, formalités pour mariages, retraites, décès, assistance logement, demandes d'emplois, demandes d'intervention particulière au sujet des salaires et des conditions de travail, accidents, orientation professionnelle, placement des apprentis, etc.

Une nouvelle extension des Services a été prévue pour 1923.

L'ACTIVITE INDUSTRIELLE. — A titre documentaire et pour les principales opérations, nous donnons ci-dessous les chiffres comparatifs de l'activité industrielle pour les années 1921 et 1922 (en nombre d'heures de travail) :

Année 1921 : Filature de Laine Peignée, 1er trim. 2.905.955 ; 2e trim. 3.630.918 ; 3e trim. 1.896.862 ; 4e trim. 3.264.600. — Filature de Laine Cardée, 369.642 ; 412.765 ; 235.676 ; 568.088. — Filature de Coton, 3.125.104 ; 3.205.565 ; 1.865.520 ; 824.859. — Tissage, 2.885.991 ; 2.538.993 ; 2.080.896 ; 4.777.353. — Teinturerie et Matières, 406.780 ; 554.542 ; 345.054 ; 719.827. — Tissage d'Ameublement, 1.724.694 ; 1.262.831 ; 494.313 ; 956.665. — Tissage (Robe et Draperie), 5.515.049 ; 4.973.183 ; 2.504.658 ; 5.569.597. — Soit : 17.246.265 ; 16.176.787 ; 9.422.978 ; 19.566.741. — 62.407.711 heures.

Année 1922 : Filature de Laine Peignée, 1er trim. 4.995.763 ; 2e trim. 5.324.745 ; 3e trim. 5.920.340 ; 4e trim. 5.916.219. — Filature de Laine Cardée, 993.185 ; 1.052.599 ; 1.098.031 ; 1.148.704. — Filature de Coton, 6.753.632 ; 5.739.169 ; 7.745.601 ; 6.048.254. — Tissage, 7.063.129 ; 7.745.991 ; 6.048.119 ; 6.048.028. — Teinturerie et Matières, 1.038.080 ; 1.052.629 ; 1.148.540 ; 1.050.835. — Tissage d'Ameublement, 1.138.719 ; 1.426.987 ; 1.579.389 ; 1.604.267. — Tissage (Robe et Draperie), 9.493.806 ; 9.768.736 ; 10.114.511 ; 10.531.511. — Soit : 30.724.188 ; 31.180.851 ; 32.549.530 ; 33.281.828. — 127.686.397 heures.

LES SALAIRES PAYES. — Il a été payé pour l'ensemble des usines adhérentes au Consortium de l'Industrie Textile, pendant l'année 1921 : 145.667.973 fr. 50.

Pendant l'année 1922, les salaires payés se sont élevés à : 271.822.818 fr. 76.

Le Lillois dépasse le Ministre

A l'occasion d'un récent parrainage, un Ministre a fait parvenir une boîte de bonbons à chacun des seize enfants d'une famille d'agriculteurs.

Un de nos éditeurs a fait mieux : Pour la naissance du dix-septième enfant d'un de nos concitoyens, il a ajouté six boîtes de bonbons, quelques litres de Dubonnet pour les parents, afin de leur conserver appétit, santé et force.

3306

CHAQUE CHOSE A SA PLACE

Des contraventions pour jet d'immondices sur la voie publique ont été relevées contre les personnes ci-après : Usmar Durquesnoy, rue Branger, 17 ; Charles Clément Boulevard de Reims, 108 ; Auguste Heurteloup, rue de Valenciennes, 18 ; Pauline Choquet, rue Branger, 11 ; Berthe Vanovermar, rue Branger, 33 ; Joseph Daemers, rue Louis Decotignies, 40.

TROP VITE

Une contravention pour excès de vitesse en automobile a été dressée contre Etienne Luchart, chauffeur, demeurant à Lille, rue de Lens, 6.

PLAINTÉ POUR VOL

M. Georges Verdonck, rue des Arts, 153, a porté plainte contre un de ses voisins, Georges Carette, 16 ans, rue des Arts, 188, qui lui aurait pris une tirelire contenant 51 francs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles supplémentaires, premiers émission de patentes, année 1922, sont entre les mains de M. le Percepteur de l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et ses cantons, à partir de ce jour.

CHRONIQUE THEATRALE

« TERRE INHUMAINE » PAR LA TOURNÉE BARET

L'auditorium des grands jours se trouvait réuni hier après-midi à l'Hippodrome-Théâtre, où la Tournée Baret venait interpréter « Terre inhumaine » de François de Curel.

Le brillant académicien qu'est l'auteur de cette pièce de drame distingué par l'abondance de sa production, « L'Amour brode », « La Danse devant le Miroir », « La Nouvelle Idole », la « Fille Sauvage », étaient à peu près, jusqu'ici, ses seuls ouvrages publiés ; mais chacun d'eux est simplement un chef-d'œuvre. Choix d'œuvre par l'intensité de vie émotive et par ce que l'on pourrait appeler la qualité « d'âme », chef-d'œuvre aussi par la puissance intellectuelle que révèle aussi bien la forme originale de la conception que la haute valeur du style.

A ce titre, pour ces raisons, « Terre inhumaine » est un nouveau chef-d'œuvre. L'action est très simple : un soir, un jeune alsacien, au service de l'armée française, déposé près du village natal par un avion, revient embrasser sa mère. Celle-ci loge une jeune princesse allemande sans voir son mari, qui commande une armée dans la région. Les deux jeunes gens se rencontrent. Celui-ci veut tuer celle-là, qui cherche elle-même l'occasion de dénoncer l'espion. Mais il y a la nuit, la solitude, la jeunesse, le goût des aventures, et l'amour intervient. C'est la vieille alsacienne qui tuera l'allemande pour permettre à son fils d'accomplir sa mission.

Dans cette aventure évidemment très exceptionnelle, il y avait matière à l'explosion de l'émotion contre la passion et le devoir, entre la chair et l'idéal, entre les deux puissances qui se partagent et se disputent sans cesse la vie humaine — dans l'humanité digne de ce nom.

Comment les artistes de chez Baret ont-ils interprété cette pièce, comment l'ont-ils vu, peut-être surpassé leur auditoire, au point de faire dire à certains : « Ce n'est pas de la direction. La discussion a duré une heure et demie et n'a pas abouti, et les Partis intéressés se sont séparés. Les positions respectives, dans la grève, ont donc jusqu'à nouvel ordre ».

LA GREVE DE LA LAINIÈRE CONTINUE

Les représentants des 300 ouvriers de « La Lainière » en grève depuis plusieurs jours ont eu une seconde entrevue avec la direction. La discussion a duré une heure et demie et n'a pas abouti, et les Partis intéressés se sont séparés. Les positions respectives, dans la grève, ont donc jusqu'à nouvel ordre ».

SOINS MEDICAUX AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Conformément à l'article 14 du décret du 23 octobre 1922, tous les blessés de guerre ayant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques gratuits, doivent recevoir un carnet de visites à souche d'un modèle uniforme, qu'ils pourront utiliser pour l'ensemble du territoire français et les colonies. Ces nouveaux carnets devront remplacer, au plus tard, ceux qui sont actuellement en service et qui seront annulés.

Tous les mutilés et réformés de guerre sont invités à passer au bureau de bienfaisance de leur commune, à l'heure indiquée sur le présent avis, pour se faire inscrire au carnet de la mutilité, moyennant la cotisation annuelle de 2 francs.

AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Le Comité de la sous-section de Roubaix et environs de l'Association amicale des A. P. G. rappelle à ses adhérents que le montant de la cotisation pour 1923 est perçu aux adresses suivantes :

A Roubaix : Théophile, débitant de tabac rue du Vieil-Abreuvoir ; Jules Delarue, rue de Lannoy, 84 ; Albert Lheroult, rue Decroix, 38.

A Croix-Wasquehal : Etienne Blonde, rue Chevreul, 71, à Croix.

A Wasquehal : Café Lecomte-Duhamel, Grad-Place.

Canton de Lannoy : Louis Vandeghin, Chapelle Ste-Anne, face l'usine Boutemy, à Lannoy-Lannoy.

Les anciens prisonniers non-adhérents peuvent se faire inscrire, aux mêmes adresses, moyennant la cotisation annuelle de 2 francs.

LES EPREUVES DU B. A. M. AU TITRE NATIONAL

Deux cents jeunes gens ont pris part samedi, au stand des Trois-Ponts, aux épreuves de tir du brevet d'aptitudes militaires. Les concurrents s'étaient groupés en deux catégories, suivant leur choix personnel, la première tirant au fusil Lebel, à 200 mètres, la seconde à 12 mètres, à la carabine.

Les épreuves étaient dirigées par un officier. Le Centre d'instruction militaire du 1er corps d'armée.

LE CONCERT D'HIVER DU CERCLE ORPHEONIQUE « LES XI »

Les belles manifestations artistiques se multiplient dans notre ville. Roubaix, lentement, mais sûrement, reprend sa place d'avant-guerre ; on sait qu'elle n'était pas la moins belle.

C'est maintenant le Cercle Orphéonique « Les XI », auquel, pour les circonstances, ont joint leurs noms, les artistes « Roubaixiens », qui nous annoncent son concert d'hiver.

La solennité aura lieu à l'Hippodrome, le 27 courant.

Nous attendrons des œuvres absolument inédites dans notre région : « L'Orgie Romaine », de Reuchsel ; un poème symphonique intitulé « Au Pays Wallon », de Miro Dalmat.

Nous attendons aussi un grand nombre d'œuvres d'opéra : Mme Yvonne Duparc, grand prix d'honneur du Conservatoire de Paris ; les pianistes solistes des Concerts Lamoureux : Mme Lavignère, soprano soliste des Concerts Colonne ; M. Nino-Sini, 1er ténor de la Scala de Milan et du Théâtre de Monte-Carlo, et quelques autres non moins fameux dont nous parlerons prochainement.

Ajoutons que M. Marc Delmas a voulu donner aux « XI », dont il est président d'honneur, une preuve de son profond attachement en présidant lui-même cette charmante fête.

AU CONDITIONNEMENT

Mouvement de la semaine du 12 au 17 février 1923 : Laines peignées : 648.425 kilos ; Laines filées : fils peignés, 106.525 ; fils cardés, 212.312 kilos. — Blouses et laines diverses : 31.065 kilos. — Cotons, Jute, lin, etc. : 38.907 kilos. — Total : 832.054 kilos.

ETAT-CIVIL

— NAISSANCES. — Marcelle Dhaensens, rue Ampère, 8 ; Agnès Cochelet, rue de l'Ermitage, cour Billaud, 18 ; Suzanne Wack, rue du Congo, 18 ; Marie Ledoux, rue Archimède, cour Dehayn, 1.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE DES COLBERTISTES

Samedi soir, en un apéritif-concert, la Commission de Colbert a fêté l'un de ses membres, M. Joseph Lepers, récemment promu officier d'Académie. Au cours de la soirée, M. Wagnon, président, fit part de ses regrets de n'avoir appris plus tôt cette bonne nouvelle, ayant été retenu par un Congrès à Laon, pour être un des premiers à complimenter le dévoué camarade.

Néanmoins, puisque nous sommes réunis pour honorer le nouvel officier, qu'il me permette, dit-il, de lui adresser, au nom de tout Colbert, nos plus sincères, nous plus chaleureuses et amicales félicitations pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet, d'autant plus que nous sommes réunis plus particulièrement à deux titres : celui de secrétaire-trésorier de la société de gymnastique « L'Union Tourquennoise », où, après avoir été un fervent gymnaste, il collabora depuis de nombreuses années avec le distingué moniteur-chef, M. Delannoy, à former des hommes robustes et agiles et au titre de membre de la commission de l'Amicale Colbert, où il apporte, depuis plus de 20 ans, tout son dévouement et son activité des plus efficaces.

Un superbe souvenir lui est offert comme gage d'attachement des Colbertistes à cet excellent camarade et en témoignage de leur vive et affectueuse sympathie.

Après un vivant entonnoir en son honneur, le nouveau décoré remercia en termes émus ses amis de Colbert de leur délicate attention à son égard, et leur assurant que toujours il donnera tous les loisirs à l'important groupement dont il est fier de faire partie, et en reconnaissance envers l'Institut qui lui a fourni le bagage intellectuel nécessaire pour se rendre utile et mériter la distinction dont il ressent tout le prix.

Après un concert de musique variée, improvisé par chacun de ses membres se son répertoire pour prouver la cordialité des sentiments qui animent tous les Anciens de Colbert, quand un événement heureux honora l'un des leurs.

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA CHINE

L'attaché commercial à la légation de France à Shanghai, M. Knight, viendra à Tourcoing, le mercredi 21 février courant. Il se rendra à la Chambre de commerce, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures à la disposition de tous les commerçants et industriels qui auraient des renseignements à lui demander.

CONTRIBUABLES A VOS POCHE !

Le Maire de la ville de Tourcoing donne avis que les rôles revêtus de la forme 1845 prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour, dans les Perceptions de Tourcoing-Est, rue de Tournai, 11 ; Ouest rue Nationale, 130.

ARRIVAGES AUX HALLES

Il a été vendu aux Halles : 500 k. pommes de terre, 0.25-0.26 ; 46 sacs engrais, 4.00-7.75 ; 223 salades, 0.30-0.45 ; 8.400 tomates, 0.08-0.12 ; 118 caisses oranges, 75.00-76.00 ; 480 oignons, 0.25-0.35 ; 110 k. Hollande, 7.90-10.50 ; 100 boîtes conserves petits pois, à 1.25 ; 172 k. fèves en caisses, à 1.30 ; 17 k. fèves en caisses, à 1.20 ; 470 k. épeules cuites, déossées, 8.00-8.50 ; 172 k. beurre, 15.00-16.00.

CERTIFICATS DE VIE

Les retraités de la Caisse Nationale pour la Vieillesse et les pensionnés pour accidents de travail sont invités à se présenter à la Mairie (Cour d'Honneur) le jeudi 22 février 1923, de 9 heures à 16 heures, munis de leur titre pour l'établissement de leur certificat de vie.

Pour éviter une perte de temps aux retraités qui travaillent, une permanence spéciale sera organisée, mardi pour eux seulement, au bureau du secrétariat, le même jour de 10 heures à 19 heures.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de 80 ans, de Mme Alexandre Delaplanque, née Baillet Florence-Sophie, survenue au cours de la nuit de samedi à dimanche, à son domicile, Comptoir de l'Hôtel-de-Ville.

Tourcoing-Toutain s'entreprendront avec douleur la disparition de cette brave femme qui, pendant 37 ans, a fait le service de concierge à l'Hôtel-de-Ville et, par son amabilité, a su se faire apprécier et estimer de tous.

Vous admettez son époux, M. Delaplanque, plus ses six enfants et ses nombreux petits-enfants, ainsi que les Comités et membres de nos sections locales.

L'ordre du jour sera publié prochainement, mais, en attendant, nous prions nos amis de vouloir bien adresser leurs condoléances à la famille.

REUNION MENSUELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire, sous la présidence de M. Bouche, conseiller municipal, s'est réunie dimanche 18 février, à 9 h. 30, à la mairie, vingt-cinq pères ou mères de famille ont été convoqués.

En exécution des art. 12 et 13 de la loi du 28 mars 1882, la peine de l'attachage, à la porte de la mairie, pour une période d'un mois, a été infligée, pour la première fois, à un parent.

En exécution de l'art. 14 de la même loi, plusieurs récidivistes seront traduits en justice de paix.

AMICALE DU CALVAIRE

C'est mercredi prochain, 21 février, à 20 h., que l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'École de la rue du Calvaire offrira, à ses membres, un grand concert qui aura lieu dans la salle du Cinéma, rue Houchar.

AU FRESNOY ROUBAIX-TOURCOING

Tous les Samedis, cinémas en soirée à 19 h. 30 ; Dimanches et Lundis, Skating, Dancing, Cinéma. Séances permanentes de 15 h. à 23 heures.

AU CINEMA : Présentation de La Fente facile avec Thomas Meighan, le grand artiste qui se surpasse à chaque nouvelle production. — La Dépêche de Belle-Maman, amusante vue comique de « De Naven », comédie. — Polichinelle, œuvre dramatique. — La Belle Castillane, avec Mabel Normand, film de beaucoup d'esprit et de haute fantaisie. — Orchestre sous la direction de M. Laureys.

Une photo d'artiste sera offerte gratuitement à toutes les personnes présentes.

Distribution de BALLONS aux enfants de la commune. — Tourcoing-LN, E. Trampe Roubaix E. D. ; Tourcoing-LN, E.

AUTOUR DE ROUBAIX-TOURCOING

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal, qui aura lieu mercredi 21 février, à 9 heures :

Budget pour 1923 ; subvention de l'Etat, équilibre. — Monuments aux Morts pour la France ; projet, approbation. — Monument Jules Guédy ; souscription, vote de crédit. — Assistance nationale aux aveugles ; subvention, vote de crédit. — Commissariat de police ; élévation personnelle. — Enseignement ; supplément d'indemnité représentant le logement ; demande de M. Chabot, av. — Bibliothèque scolaire ; subventions, vote de crédit. — Groupe scolaire du Labourer ; travaux de couverture. — Eclairage public ; crédit supplémentaire, exercice 1922. — Assurance contre les accidents du travail ; contrat. — Assurance contre les accidents de voiture ; contrat. — Syndicat des communes de l'arrondissement de Lille ; adhésion. — Bureau municipal de placement gratuit ; commission paritaire. — Conseil de Prud'hommes ; révision des listes d'écroulés, désignation des délégués. — Retraites ouvrières ; échange des cartes. — Communications et assistances diverses.

POUR LES MUTILES NECESSITEUX. — Le groupement « Plaisir de Charité » donnera le jeudi 22 courant, en soirée, au Central-Cinéma, Pathé, un fête au cours de laquelle une quête sera faite au profit de la section des mutilés et réformés de Wattrelos pour ses nécessités.

CONCERT DU CLUB ARTISTIQUE. — Un grand concert de fautes organisé par le Club artistique de Wattrelos, au Central-Cinéma, Grand-Place, le jeudi 22 février.

Au cours de la soirée, une quête sera faite au profit des mutilés nécessiteux de la section de Wattrelos.

Prix d'entrée : 1 fr. 50 à toutes les places. Ouverture du concert à 19 h. 30.

ETAT CIVIL

Publication. — Jules Casselins, menuisier, et Flora Pauwels, Usarand.

Décès. — Pierre Castelle, 55 ans, rue des Lilas, 7. — Ursule Vandocappel, ép. Bekker, 35 ans, rue du Vieux-Bourcq, 27. — Germaine Beny, 16 ans, rue des Dames, 1. — Augustin Costeur, 49 ans, rue de Boulogne.

WASQUEHAL

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIEUX. (Section du Centre). — La Commission porte à la connaissance des adhérents de la société qu'un de ses membres se tiendra à leur disposition tous les lundis soir, à partir de 5 heures et demie, au siège de la Fraternel